



AIDER TOUTES LES
ENTREPRISES A
EVALUER LES RISQUES
PROFESSIONNELS EN
VUE DE LEUR PLAN
D'ACTIONS



ASSURER UN SUIVI
INDIVIDUEL ET ADAPTE
DE L'ETAT DE SANTE DE
TOUS LES
TRAVAILLEURS



INFORMER,
SENSIBILISER,
CONSEILLER POUR
AGIR EN PREVENTION



ACCOMPAGNER
LES SALARIES EN RISQUE
DE DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE



Novembre 2023

Rappel Evènement : Portes ouvertes ASMIS

Le jeudi 16 novembre prochain, l'ASMIS aura le plaisir de vous ouvrir les portes de son siège social, 77 rue Debaussaux à AMIENS pour une matinée d'échanges et d'informations autour de la prévention et de la santé au travail.

Au programme des stands d'informations animés par nos collaborateurs. Mais également une conférence sur le thème « Evènement grave en entreprise : Comment l'ASMIS peut vous accompagner ? ».

Le programme de cette matinée ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur notre site internet www.asmis.net.

A cette occasion, le centre ASMIS de la rue Debaussaux sera fermé de 8h00 à 14h00.

PORTES OUVERTES 16 nov. 2023

Au siège social
77 rue Debaussaux
Amiens

Inscriptions en ligne : www.asmis.net

Rencontre annuelle de la prévention et de la santé au travail

Novembre : Mois sans tabac

Un élan collectif pour arrêter de fumer

Pour sa 8ème édition, Mois sans tabac s'appuie sur l'esprit de groupe et la solidarité avec ce slogan : « Vous n'étiez pas seul quand vous avez commencé, vous ne serez pas seul pour arrêter ». Cette opération, mise en place par le Ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France, en partenariat avec l'Assurance maladie, propose aux fumeurs un défi collectif de soutien personnalisé à l'arrêt du tabac tout au long du mois de novembre.

Le sevrage tabagique est un défi collectif. Les participants à Mois sans tabac peuvent compter sur le soutien de nombreux acteurs et notamment celui des services de prévention et santé au travail.

Au cours du mois de novembre, les équipes de l'ASMIS seront mobilisées dans le cadre de l'opération Mois sans tabac afin de sensibiliser les salariés fumeurs mais aussi les

employeurs sur les bienfaits de l'arrêt du tabac.

Pourquoi s'occuper du tabac en santé travail ?

- 30% des actifs fument (37% des ouvriers, 20% des cadres)
- Surcoût généré par les salariés fumeurs : absentéisme plus élevé (10 jours par an de plus que les non-fumeurs)
- Augmentation du risque de certaines maladies : cancer du poumon (amiante, radon, chrome, oxyde de fer), affections non cancéreuses (BPCO, asthme)

Pour cela diverses actions vont être menées :

- Des sensibilisations seront faites lors des entretiens individuels de santé
- Des kits #Mois sans tabac, avec des outils pratiques pour préparer à l'arrêt et tenir les 30 premiers jours seront mis à disposition
- La conférence en ligne « les addictions, tous concernés » a été axée les 7 et 8 novembre tout particulièrement sur l'addiction au tabac et l'accompagnement à l'arrêt en entreprise
- Des stands de sensibilisation seront organisés en entreprise animés par un(e) infirmier(e) en santé au travail avec l'aide de testeur de CO (monoxyde de carbone), allié dans l'accompagnement et le suivi au sevrage tabagique

Un stand dédié Mois sans tabac sera organisé lors de la matinée Portes ouvertes de l'ASMIS.

Un fumeur sur trois a tenté d'arrêter de fumer. Le Mois sans tabac peut en effet être l'occasion d'impulser des actions collectives, conviviales afin d'encourager et d'aider vos salariés qui souhaiteraient arrêter de fumer. Cette opération est devenue un rendez-vous régulier et privilégié pour contribuer et aider en équipe tous les fumeurs dans leur démarche de sevrage. Les employeurs sont des partenaires primordiaux pour soutenir leurs salariés souhaitant arrêter de fumer. Toutes les structures peuvent soutenir Mois sans tabac afin de créer un environnement propice à l'arrêt du tabac

Bénéficiaire d'un accompagnement adapté et personnalisé

Mois sans tabac propose des informations et conseils individuels pour permettre à chaque fumeur de choisir sa stratégie.

Le dispositif d'accompagnement Tabac Info Service propose de nombreux outils accessibles gratuitement :

- Le site Tabac Info Service,
- Le numéro d'aide à distance 39 89 de mise en relation avec un tabacologue et suivi gratuit,
- L'application d'e-coaching Tabac Info Service.

L'inscription fait bénéficier d'un kit d'aide à l'arrêt du tabac avec un programme en 40 jours. Chaque participant a droit à une consultation avec un professionnel de l'arrêt du tabac, ainsi qu'à des soutiens pour ne pas craquer. L'accès à une communauté ayant décidé d'arrêter permet également de partager ses doutes mais aussi ses astuces.

Fiche conseil INRS : Technique de réduction du bruit en entreprise

La base de données Techniques de réduction du bruit en entreprise présente des exemples de solutions concrètes ayant permis de réduire l'exposition au bruit des salariés.

Chaque fiche correspond à une application industrielle réelle mise en œuvre dans le cadre des actions suivies par les centres de mesures physiques des services prévention des Carsat et de la Cramif.

Simple et concis, les exemples choisis illustrent les différents types d'actions possibles et montrent leur application dans divers contextes industriels. Chaque fiche détaille le gain obtenu - en comparant des niveaux de bruit avant et après réalisation des travaux - ainsi que les avantages et les inconvénients de l'action mise en œuvre.

Pour toute demande de renseignements complémentaires sur une technique de

réduction du bruit en entreprise, vous pouvez contacter info@inrs.fr en mentionnant le nom de la base de données et le numéro de la fiche concernée.

Entreprise et santé



Le dernier numéro d'Entreprise & Santé est paru et vous parviendra prochainement par voie postale. Sachez que vous pouvez accéder à tout instant au format numérique sur notre site internet www.asmis.net.

Vous y retrouverez également les archives du magazine, de nombreux conseils, des informations et des témoignages d'entreprises.

Mise à jour de la liste nominative de vos salariés

La surveillance de l'état de santé de vos collaborateurs est un des facteurs de la prévention de leur santé et de leur sécurité.

Afin de garantir une prise en charge adaptée de leur santé au travail, nous vous invitons à effectuer dès maintenant la mise à jour de la liste nominative de vos salariés.

Nous vous rappelons que la déclaration des risques professionnels auxquels sont exposés vos salariés doit être réalisée par vos soins et que cette déclaration vous engage et impacte durablement le suivi de votre salarié au-delà même de sa période d'activité au sein de votre entreprise.

Pour ce faire rendez-vous sur [votre espace adhérent](#).

En cas de difficulté relative à cette démarche, contactez-nous à l'adresse hotline@asmis.net

Colloque ASMIS DREETS CARSAT - Episode 3



Judi 23 novembre 2023 de 14h à 16h > Épisode 3 : Évaluation des actions et de la démarche de prévention des risques professionnels. Gage d'efficacité et de pérennité de vos résultats en santé sécurité dans une visée d'amélioration continue...

- Réglementaire : mise à jour régulière en cas de survenue d'AT, d'évolutions techniques, ...
- Efficacité de la mesure - critères de choix et de stabilité des mesures
- Evaluation des démarches de prévention
- Lien avec « performance » de l'entreprise

Inscrivez-vous sur [le formulaire dédié](#)

Conférences en ligne

Comment mieux accompagner ses collaborateurs pour prévenir la désinsertion professionnelle (PDP) ?

L'ASMIS propose des conférences en ligne.

En lien avec la 27ème semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) qui se déroulera du lundi 20 au dimanche 26 novembre 2023, votre service de prévention et de santé au travail vous propose une conférence en ligne afin de partager, faire connaître nos ressources internes et présenter les dispositifs externes relatifs au Maintien En Emploi.

Les thèmes suivants seront notamment abordés :

- Prévenir, agir : à quels moments ?
- Quelles sont les ressources mises à votre disposition ?
- Quels accompagnements peut-on vous proposer ?

Nous vous invitons à vous inscrire en cliquant ci-dessous suivant le choix de la date pour valider votre participation à cette conférence en ligne.

Un lien de connexion vous sera ainsi envoyé vous permettant de suivre celle-ci.

choix 1 -> le lundi 20 novembre de 8h30 à 10h : [cliquer ici](#)

ou

choix 2 -> le mercredi 22 novembre de 8h30 à 10h : [cliquer ici](#)

Assemblée Générale : Save the date

La prochaine Assemblée Générale de l'ASMIS se déroulera le :

Mardi 19 décembre 2023 à 9h00 - au siège social rue Debaussaux à Amiens

Nous comptons sur votre présence

ASMIS
77 rue Debaussaux
80000 Amiens
info@asmis.net

